

19



ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

51

Inter. Cl.<sup>8</sup> A01K 11/00 (2006.01)

11

N° 17796

## FASCICULE DE BREVET D'INVENTION

21 Numéro de dépôt : 1201600095

22 Date de dépôt : 28/01/2016

30 Priorité(s) :

24 Délivré le : 26/05/2017

45 Publié le : 18.12.2017

73 Titulaire(s) :

BAMBARA Salif,  
S/C de BAMBARA Malik Athanase,  
B.P. 241, OUAGADOUGOU CMS 11 (BF)

72 Inventeur(s) :

BAMBARA Salif (BF)

74 Mandataire :

54 Titre : Système de marquage auriculaire des animaux.

57 Abrégé :

Le procédé selon l'invention concerne un procédé de fabrication d'un système de marquage auriculaire avec des boucles, conçue pour l'identification et la traçabilité des animaux et plus particulièrement des étiquettes auriculaires pour le bétail. Cette boucle auriculaire a pour objet une étiquette auriculaire comportant un système de fixation par un bouton et une tige emboîtées qui comporte des ouvertures d'aération permettant une aération améliorée du point d'insertion dans l'oreille de l'animal. Elle comporte un numéro d'identification inscrit sur une étiquette qui est fixée à l'oreille de l'animal et qui permet de le suivre tout au long de son existence.

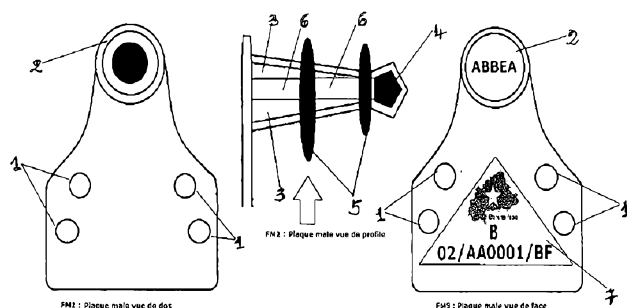


Planche I

La présente invention est un système de marquage auriculaire avec des boucles, conçue pour l'identification et la traçabilité des animaux et plus particulièrement des étiquettes auriculaires pour le bétail.

5 La Boucle auriculaire a pour objet une étiquette auriculaire comportant un système de fixation par un bouton et une tige emboîtées qui comporte des ouvertures d'aération permettant une aération améliorée du point d'insertion dans l'oreille de l'animal. Elle comporte un numéro d'identification inscrit sur une étiquette qui est fixé à l'oreille de l'animal, ce qui permettra de le suivre tout au long de son existence.

10 La crise due à la maladie porcine au Burkina Faso et ses suites catastrophiques pour le secteur de la viande ont plus que mis en évidence l'importance d'un système de marquage et d'enregistrement efficace par le posage de boucles auriculaires sur l'oreille de chaque animal, ce système permettant l'identification des animaux par zone donnée.

15 Différentes boucles ont été conçues par le passé pour l'identification des animaux. Ces boucles auriculaires ont été conçues pour être posées de manière irréversible, à l'aide d'un système de fixation inviolable qui résulte notamment de l'impossibilité de détacher la boucle mâle de la boucle femelle sans détruire l'une des deux. De nombreuses variantes ont été proposées, visant à améliorer la solidité et l'invulnérabilité du système de fixation de la boucle, à faciliter sa pose à travers le cartilage de l'oreille et l'identification des données portées par l'étiquette, ou encore à en réduire les coûts de fabrication. Face à cette, il a été proposé des boucles comportant des trous d'aération au niveau de la tête. Par exemple FR 2550915 décrit une boucle comportant un capuchon de protection qui doit être rompu pour désolidariser la partie mâle de la partie femelle. Aussi EP2229049 B1 propose une boucle de marquage auriculaire pour le bétail comportant des ouvertures selon une conformation permettant une circulation d'air à proximité immédiate de la zone de percement, et assurant une ventilation continue qui favorise la cicatrisation de l'oreille.

25 Cependant ce type de système de marquage n'est avantageux que lorsque le bétail est cantonné dans des enclos. Une telle technique comporte des inconvénients dans les pays subsahariens où les animaux sont amenés à se déplacer quotidiennement dans les brousses. En effet la perforation se trouvant juste à proximité de la tige mâle et de la coque femelle des précédentes boucles réduit fortement la ténacité de la boucle d'oreille, ce qui n'est pas souhaitable pour 30 identification sectorielle où les animaux sont laissés à eux-mêmes.

L'invention remédie à ce problème en proposant une coque fermée de perforation sur une boucle auriculaire posée de manière irréversible, à l'aide d'un système de fixation inviolable, par exemple un bouton de réception associé à une tige par emboîtement irréversible. Cette

5 fermeture ne présente plus d'inconvénients par rapport à la précédente invention où la tête de la partie femelle était une coque fermée avec un seul anneau pour contenir la tête de la partie male de la boucle. Dans le cadre de cette invention, l'étiquette est conçue pour l'amélioration (le bien-être animal) et une limitation des fraudes sans conservation d'aucun risque d'infection aux oreilles de l'animal qui recevra la boucle auriculaire.

La présente invention sera mieux comprise à travers le dispositif suivant :

- la schéma FM1 est une vue de dos de la plaquette male d'une boucle auriculaire ;
- le schéma FM2 présente une vue de profile de la tige de la plaquette male d'une boucle auriculaire ;
- 10 - le schéma FM3 présente une vue de face de la plaquette male d'une boucle auriculaire ;
- le schéma FM4 présente une vue dorsale de la plaquette femelle d'une boucle auriculaire ;
- le schéma FM5 présente une vue en profile du bouton cylindrique de la plaquette femelle d'une boucle auriculaire. Le bouton cylindrique est conçu pour recevoir la tige male de la boucle auriculaire ;
- 15 - le schéma FM6 présente une vue dorsale de la plaquette femelle d'une boucle auriculaire ;

La boucle auriculaire associe une partie male et une partie femelle consistant en un bouton présentant deux pertuis (10) et une cavité (11) accueillant cette partie male. Ledit bouton comprend une tête (9) qui s'étend dans un plan perpendiculaire à l'axe de la tête depuis la base de celle-ci. La boucle est caractérisée par une ouverture ou cavité dans laquelle se situent les pertuis qui servent à bloquer la tige (3) de la plaquette male. Cette tige comporte une barre métallique (6) est pointue à son extrémité par métal en acier de la fusion d'une cloue (4), pointe à foret protégée par une tige en plastique (3) ne pouvant pas emporter un morceau de chair avec lui pour l'emprisonner dans la coque fermée de la partie femelle de la boucle. Ainsi la pose de la boucle se fera sans douleur à l'oreille de l'animal et aucun petit morceau de chair ne pourra se détacher pour être prisonnier dans la tête femelle de la boucle auriculaire. L'extrémité de la tige de la partie mâle de la boucle s'épaissit au fur à mesure que l'on rejoint sa base en acier de telle sorte que cette extrémité ne pourra détacher le morceau de chair de l'animal et créer une infection.

30 La partie mâle comprend une tige (3) à deux bosses (5) et une barre métallique (6) à l'intérieur de la tige en plastique (3) terminée par un bout pointu (4), la partie femelle consistant quant à elle en un bouton de réception présentant deux pertuis (10) et une cavité (11) pour l'introduction de la pointe de la tige, les deux pertuis débouchant dans la cavité en formant un épaulement de retenue de la pointe après son introduction. En général, les diamètres respectifs

des pertuis et de la cavité sont tels que la tige pivote librement dans la partie femelle. La partie mâle peut ainsi être fixée à la partie femelle par emboîtement irréversible à l'aide d'une pince qui permet d'abord de percer l'oreille de l'animal puis d'enfoncer la pointe de la tige dans le bouton de réception. De manière connue, la tête (9) du bouton adopte une forme  
5 essentiellement cylindrique, sa base pouvant être plus large que son sommet. La plaque (2), la partie ronde de la boucle se trouve sensiblement perpendiculaire à l'axe de la tête. Ladite plaque jouera le rôle d'appui contre l'oreille.

De plus le système de gravure (7) appliqué sur la partie mâle et femelle permet l'identification et la traçabilité des animaux lorsqu'ils sont laissés à eux-mêmes. Chaque plaquette de la boucle  
10 auriculaire comporte des orifices d'aération (1).

**REVENDICATIONS**

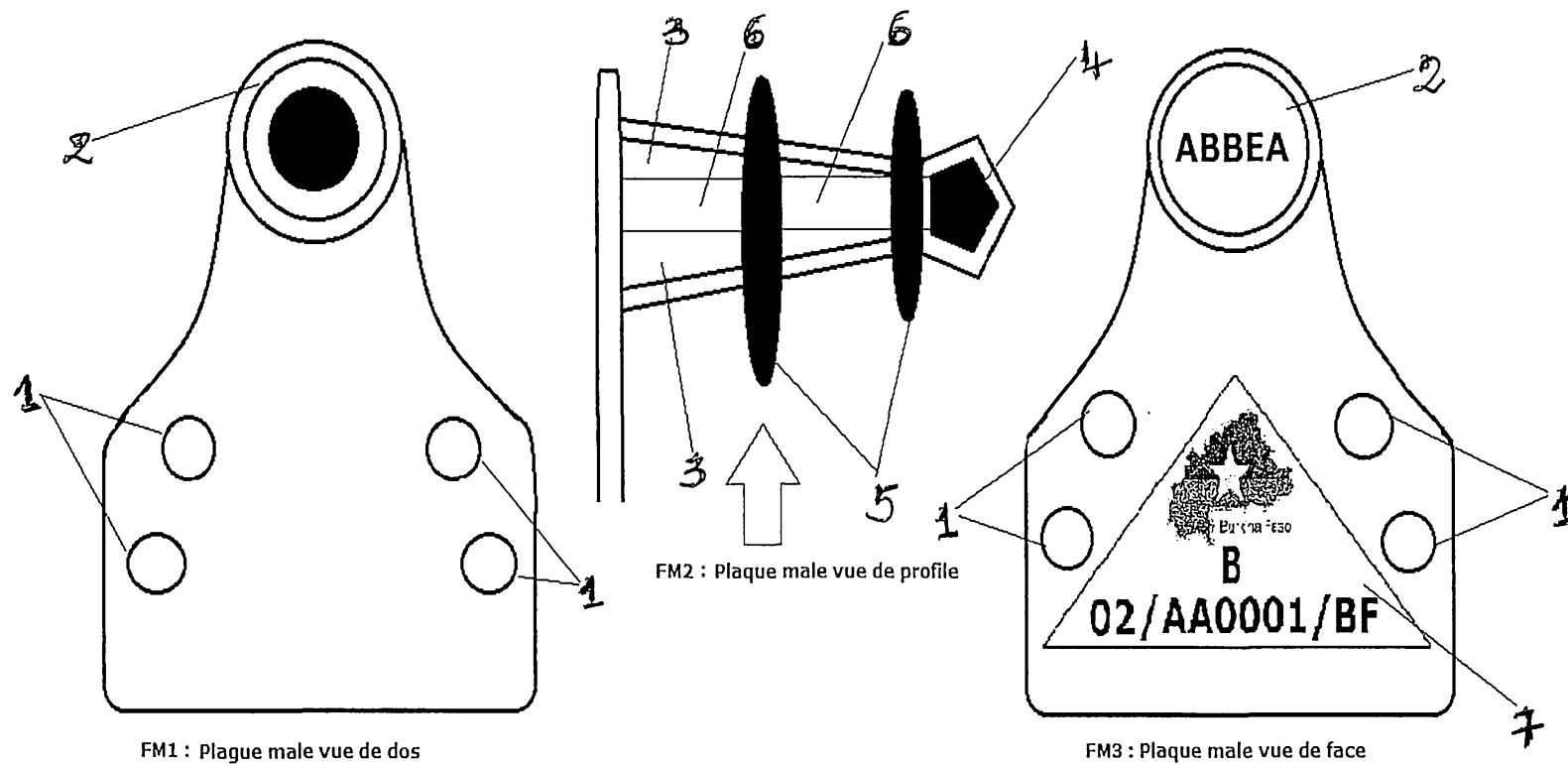
- 1- Boucle auriculaire d'un système de marquage, d'identification et de traçabilité du bétail, caractérisée en ce sens qu'elle comporte une partie mâle et une partie femelle consistant en un bouton présentant deux pertuis et une cavité qui permet de recevoir la partie mâle, ledit bouton comprenant une tête essentiellement cylindrique et circulaire qui s'étend dans un plan sensiblement perpendiculaire à l'axe de la tête depuis la base de celle-ci. La cavité interne comportant les deux pertuis qui servent à bloquer la tige de la plaquette mâle.
- 2- Boucle auriculaire selon la revendication 1 caractérisée en ce que la partie mâle est constituée en une tige présentant deux bosses et une barre métallique à l'intérieur de la tige en plastique terminée par un bout pointu pour pénétrer à l'intérieur du bouton de la partie femelle.
- 3- Boucle auriculaire selon les 1 et 2 caractérisée en ce que sur les plaquettes mâle et femelle sont gravés les écrits légaux d'un code d'identification et un logo, les plaquettes présentant quatre trous d'aération.
- 4- Boucle auriculaire selon les revendications 1, 2 et 3 caractérisée en ce sens que la plaque comporte deux anneaux qui permettent de contenir la tête de la partie mâle, la tige à son extrémité en acier pour le posage sans endommager la chair de l'animal et la gravure sur la partie mâle et femelle.

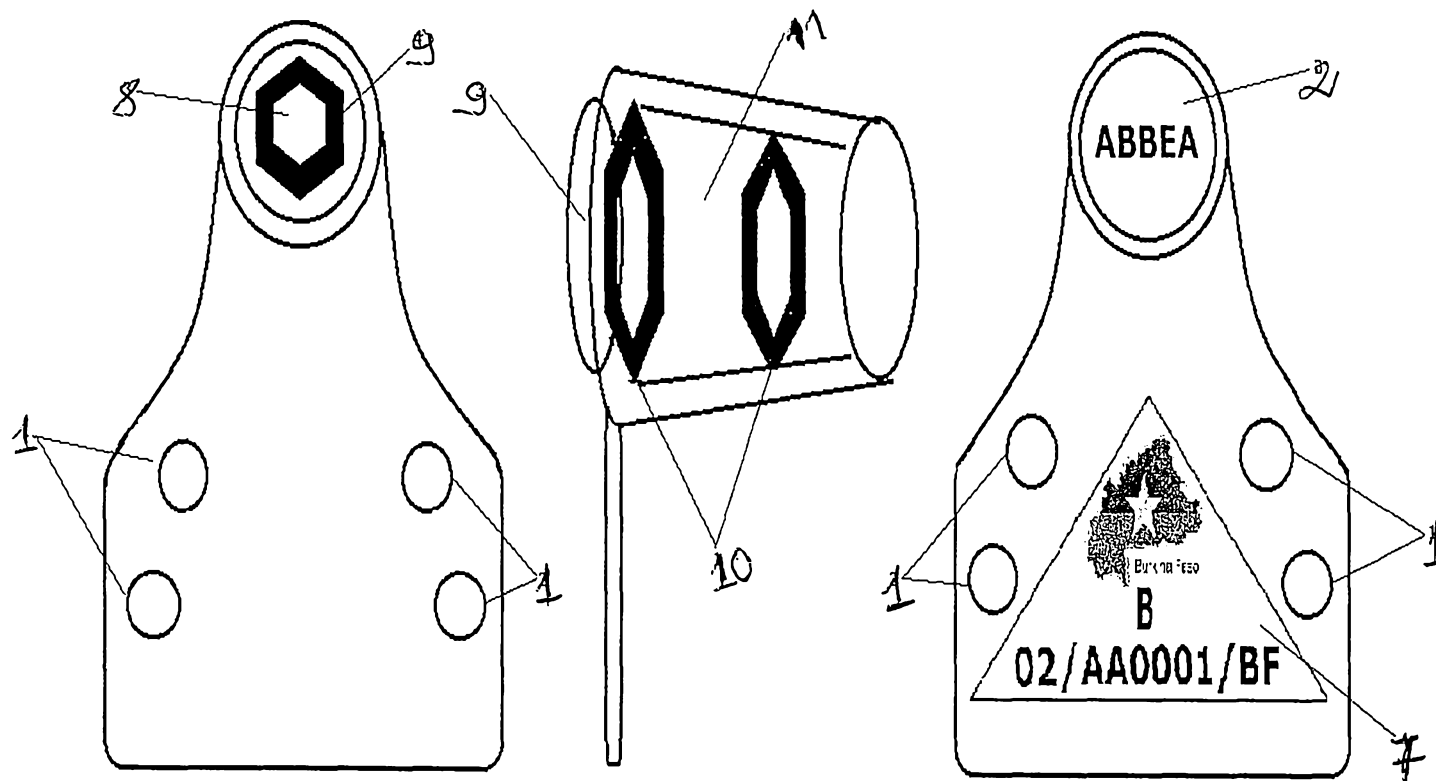
25

30

**Abrégé descriptif**

Le procédé selon l'invention concerne un procédé de fabrication d'un système de marquage auriculaire avec des boucles, conçue pour l'identification et la traçabilité des animaux et plus particulièrement des étiquettes auriculaires pour le bétail. Cette boucle auriculaire a pour objet une étiquette auriculaire comportant un système de fixation par un bouton et une tige emboîtées qui comporte des ouvertures d'aération permettant une aération améliorée du point d'insertion dans l'oreille de l'animal. Elle comporte un numéro d'identification inscrit sur une étiquette qui est fixée à l'oreille de l'animal et qui permet de le suivre tout au long de son existence.





FM4 : Plaque femelle vue de dos

FM5 : Plaque femelle vue de profile

FM6 : Plaque femelle vue de face